



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20953
7 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS ET
FRANCAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Après avoir consulté les membres du Conseil de sécurité, le Président a fait au nom du Conseil, à la 2891e séance tenue le 7 novembre 1989, la déclaration ci-après concernant l'examen par le Conseil de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient" :

"Les membres du Conseil de sécurité rappellent leurs déclarations du 15 août et du 20 septembre 1989, par lesquelles ils avaient exprimé leur plein appui à l'action menée par le Haut Comité tripartite des chefs d'Etats arabes en vue de l'application d'un plan de règlement de la crise libanaise dans tous ses aspects, garantissant la pleine souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Liban.

Dans cet esprit, ils se félicitent de l'élection du Président de la République libanaise et de la ratification de l'Accord de Taëf par le Parlement libanais. Les membres du Conseil rendent un hommage particulier au sens élevé des responsabilités et au courage des parlementaires libanais. Une étape essentielle est ainsi franchie sur la voie de la restauration de l'Etat libanais et de la mise en place d'institutions rénovées.

Au lendemain de cette élection constitutionnelle, les membres du Conseil appellent tous les Libanais à s'engager résolument aux côtés de leur Président en vue de la concrétisation des aspirations du peuple libanais à la paix, à la dignité et à la concorde.

Dans cette étape historique, les membres du Conseil exhortent toutes les composantes du peuple libanais, y compris l'armée, à se regrouper autour de leur Président en vue de la réalisation des objectifs du peuple libanais visant à la restauration de l'unité, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire, afin que ce pays recouvre son rôle de centre rayonnant de civilisation et de culture pour la Nation arabe et pour le monde."
